



Fondation
Rideau Hall
Foundation

QUE FAUDRAIT-IL FAIRE POUR AUGMENTER CONSIDÉRABLEMENT LE NOMBRE D'ENSEIGNANT.E.S AUTOCHTONES, INUIT.E.S ET MÉTIS.SE.S AU CANADA?

Demande de propositions : lignes directrices relatives à l'attribution de subventions

DATE LIMITE POUR LA LETTRE D'INTENTION (FACULTATIVE) : 30 SEPTEMBRE 2023
DATE LIMITE POUR DÉPOSER LA PROPOSITION DE FINANCEMENT : 3 NOVEMBRE 2023

INTRODUCTION

Il a été amplement reconnu que le nombre d'enseignant.e.s autochtones dans les écoles primaires et secondaires du pays n'est pas représentatif de ces mêmes communautés scolaires, et que la capacité actuelle ne satisfait pas adéquatement aux exigences des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Plusieurs lacunes dans le système ont contribué à créer cette iniquité dans la qualité de l'éducation et à avoir un corps enseignant non représentatif, échouant à répondre, entre autres, aux besoins culturels et linguistiques particuliers des élèves autochtones au Canada.

La Fondation Rideau Hall (FRH) s'est donné pour mission d'augmenter considérablement le nombre d'enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s au Canada, particulièrement de la maternelle à la 12^e année, en faisant passer ce nombre à 10 000. Dès 2023, la Fondation conclura des partenariats de financement destinés à renforcer les capacités du secteur de la formation des enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s et investira stratégiquement partout au Canada dans des projets novateurs qui mèneront à des changements concrets, et appuieront notre vision, notre objectif et les résultats stratégiques souhaités. Le présent document présente les objectifs, le processus d'évaluation et les échéances de cette ronde de financement.

BUTS ET OBJECTIFS

Jusqu'à 10 millions de dollars seront annoncés dans les programmes en partenariat grâce à un processus de la Fondation Rideau Hall revu par des pairs des Premiers Peuples à la fin de 2023. Les buts et objectifs de la Fondation tournent autour de quatre thèmes clés : Langues, Nature et territoire, Leadership, ou Amour et bienveillance; ils sont décrits ci-dessous.

DEMANDE DE PROPOSITIONS 2023 : GRANDS THÈMES

La demande de propositions de 2023 invite à présenter des projets touchant aux quatre thèmes suivants : Langues, Nature et territoire, Leadership, Amour et bienveillance.

1) Langue : La langue est le socle de la culture, et nous croyons que les programmes de formation des enseignant.e.s qui mettent l'accent sur la préservation, la revitalisation et la promotion des langues autochtones, inuites et métisses inciteront un plus grand nombre d'enseignant.e.s de ces peuples à entrer dans la profession, et viendront appuyer le personnel enseignant déjà dans le domaine. Quelques exemples de projets : offrir des accréditations en langue pour enseigner dans une classe; utiliser de manière innovante la technologie ou l'IA pour promouvoir les langues autochtones en enseignement; introduire les langues autochtones, inuites ou métisses dans les programmes de formation des enseignant.e.s; créer du matériel de formation linguistique pouvant être utilisé dans divers contextes par les enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s; etc.

2) Nature et territoire : Thème axé autour des relations qu'entretiennent les Premiers Peuples avec le territoire et l'importance d'intégrer l'apprentissage en nature et sur le territoire dans la formation des enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s afin d'en encourager un plus grand nombre à entrer dans la profession et de soutenir ceux et celles ayant déjà fait ce choix de vocation. L'accent est mis sur la compréhension et la pleine mesure des connaissances des Premiers Peuples sur l'écologie et la durabilité, de même que leurs liens avec l'environnement. Ce thème reconnaît également l'importance essentielle de l'apprentissage qui se fait à l'extérieur de la salle de classe. Les projets visant à incorporer de la pédagogie ancrée dans le territoire, de l'enseignement à l'extérieur et de l'apprentissage fondé sur le lieu dans les programmes d'enseignement ou dans un nouveau programme axé sur ces enjeux pourraient se qualifier.

3) Leadership : Il s'agit ici de donner priorité aux occasions de perfectionnement du leadership chez les Autochtones, Inuit.e.s et Métis.se.s dans le secteur de l'éducation. Encourager et soutenir le leadership améliorera la capacité décisionnelle au niveau systémique dans le milieu et créera des occasions de mentorat continu pour le personnel enseignant des Premiers Peuples. Ce thème met l'accent sur le développement des compétences, des connaissances et de la capacité en leadership chez les enseignant.e.s des Premiers Peuples, tout comme sur l'innovation dans les pratiques d'accréditation. Quelques idées : outiller les enseignant.e.s des Premiers Peuples pour être des leaders dans leurs communautés, prendre en charge des responsabilités plus importantes dans les systèmes d'éducation; instaurer des programmes d'apprentissage intégrés au travail; créer des cheminements accélérés pour les étudiant.e.s en enseignement; mettre en place des programmes encourageant les étudiant.e.s des Premiers Peuples à poursuivre leurs études aux deuxième et troisième cycle; promouvoir les perspectives et pratiques autochtones, inuites et métisses au sein des systèmes d'éducation; revendiquer un changement positif dans les politiques et pratiques en éducation; etc.

4) Amour et bienveillance : Ce thème reconnaît combien le personnel enseignant autochtone, inuit et métis peut transformer la vie des élèves des mêmes origines. Ce thème est centré sur la promotion d'un environnement d'apprentissage bienveillant, inclusif et empreint de compassion dans le cadre de la formation des enseignant.e.s des Premiers Peuples. Il met en lumière l'importance de nourrir les liens lorsque des membres des Premiers Peuples sont recrutés au sein de la profession enseignante, de soutenir la proximité, de bâtir des liens dans la communauté, et de promouvoir le bien-être de tous, enseignant.e.s, étudiant.e.s et élèves. Initiatives possibles sous ce thème : services de soutien pour les futur.e.s étudiant.e.s (technologie, livres, droits de scolarité, logement); mise en place d'une cérémonie; implication des Aîné.e.s ou des gardien.ne.s des connaissances; etc.

Les propositions reflétant ces quatre thèmes doivent expliquer comment l'initiative contribue aux changements systémiques dans la formation des enseignant.e.s d'origine autochtone, inuite ou métisse et parler de leurs besoins spécifiques. Les demandes retenues devront indiquer clairement comment le projet permettra concrètement d'atteindre l'objectif d'ajouter 10 000 enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s au pays.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La Fondation Rideau Hall appuiera les initiatives innovantes pilotées par des membres des Premiers Peuples cherchant à accroître de façon mesurable le nombre d'enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s dans divers environnements scolaires, en privilégiant celles qui profiteront plus particulièrement aux étudiant.e.s de ces origines. Les organismes de bienfaisance enregistrés et non-enregistrés sont admissibles et peuvent inclure les suivants :

- Établissements postsecondaires canadiens, y compris les collèges et établissements autochtones
- Communautés autochtones, inuites ou métisses enregistrées en tant que donataires reconnus
- Organismes collectifs représentant une école, districts scolaires
- Organismes de bienfaisance enregistrés, donataires reconnus

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Les projets devront être pilotés par des membres des Premiers Peuples, c'est-à-dire qu'on doit en trouver dans la direction de l'initiative et que l'organisme candidat doit être soucieux d'avoir dans son personnel une bonne représentation.
- L'organisme candidat a une relation solide, bien établie et avérée avec les communautés autochtones, inuites et métisses bénéficiant de l'initiative proposée.
- Le projet implique des langues, des Aîné.e.s, des gardien.ne.s des savoirs, ou des conseiller.ère.s culturel.le.s des Premiers Peuples, le cas échéant.
- Les retombées du projet sur les étudiant.e.s autochtones sont clairement décrites, particulièrement les lacunes et obstacles liés à la formation du corps enseignant

dans les communautés, et un lien concret est établi par rapport à l'objectif d'ajouter 10 000 enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s au pays.

- La manière dont le projet vient appuyer les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation en matière d'éducation est décrite.

CONSIDÉRATIONS GÉOGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

La Fondation Rideau Hall cherche à appuyer un large éventail de projets dans les communautés rurales et urbaines partout au pays, aussi bien en région rurale qu'urbaine, afin d'apporter son soutien aux peuples et communautés autochtones, inuits et métis.

TYPES D'INITIATIVES ADMISSIBLES

La priorité est donnée aux projets qui présentent des approches réellement innovantes et collaboratives pour la formation et le cheminement des enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s. Les initiatives admissibles comprennent les nouveaux programmes de formation des enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s, les services de soutien multiples, et les stratégies de recrutement, de rétention et de soutien à l'emploi pour les membres des Premiers Peuples qui veulent à se faire accréditer comme enseignant.e.s.

PROCESSUS DE DEMANDE

Le processus de demande comprend l'envoi d'une lettre d'intention (facultative), une rétroaction sur la lettre (le cas échéant), et un processus d'évaluation par des pairs autochtones, inuits et métis. Bien que facultative, la lettre d'intention donne l'occasion de recevoir des commentaires et de vérifier l'admissibilité du projet par rapport aux critères de la subvention. Les commentaires reçus pourraient aussi permettre d'améliorer la demande.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Processus pour la lettre d'intention (date limite le 30 septembre 2023)

La lettre d'intention présente un résumé initial du projet et donne l'occasion aux personnes qui déposent une demande de recevoir des commentaires sur l'admissibilité de leur projet. Puisque cette étape est facultative, les lettres d'intention ne serviront pas au processus d'évaluation et de sélection à proprement parler.

Évaluation par les pairs

Le processus d'évaluation par les pairs des demandes détaillées qui seront déposées fera appel à un organisme national constitué de représentant.e.s des communautés autochtones, inuites et métisses, de membres du secteur de la formation des enseignant.e.s, et de responsables de programmes ancrés dans la communauté. Le cadre qui orientera le processus d'évaluation par les pairs s'attardera sur la dimension autochtone du projet afin de vérifier la réceptivité, la

pertinence et l'inclusivité culturelles. Les propositions seront évaluées en tenant compte de l'aspect novateur avéré du projet, des étapes de réalisation établies, et des résultats mesurables envisagés. La grille de notation sera publiée sur le site Web de la Fondation Rideau Hall (www.rhf-frh.ca) au début septembre. Cette grille précisera les critères précis et le poids de chacun. Les organismes candidats et le comité d'examen en recevront copie afin de garantir la clarté et la transparence du processus d'évaluation.

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE BUDGET

Voici les dépenses admissibles et non admissibles au budget :

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Campagnes de financement ou actifs de construction
- Dettes antérieures ou obligations financières impayées
- Bourses remises par un ministère ou un organisme extérieur au programme ou à une initiative pilotée par des Autochtones, Inuit.e.s ou Métis.se.s.
- Activités partisans ou politiques

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles comprennent, sans s'y limiter :

- **Salaires** : Les fonds peuvent être alloués aux salaires et avantages sociaux du personnel du projet ou des enseignant.e.s mettant sur pied l'initiative.
- **Soutien aux étudiant.e.s** : Peut prendre différentes formes (contribution aux outils technologiques, livres, droits de scolarité, allocation pour vivre, logement, etc.) et être versé par l'intermédiaire d'une bourse étudiante ou d'une initiative pilotée par des Autochtones, Inuit.e.s et Métis.se.s.
- **Enseignement, matériel culturel et technologie** : Les fonds peuvent être alloués à l'achat ou à la création de matériel, de technologie ou de ressources pour un programme d'études, d'objets culturels, d'éléments de médecine traditionnelle autochtone et d'autre matériel nécessaire pour appuyer l'enseignement et l'intégration culturelle efficaces au sein de l'initiative.
- **Rétribution pour les Aîné.e.s, gardien.ne.s du savoir et conseiller.ère.s culturel.le.s** : Pour les remercier de leur contribution au projet (sagesse, langue, culture, connaissances traditionnelles, conseils, etc.).
- **Frais de déplacement** : Les dépenses liées aux déplacements, comme le transport et l'hébergement nécessaires à la mise sur pied du projet ou à la participation à des congrès, conférences, réunions ou autres formations pertinentes.
- **Nourriture** : Les fonds peuvent servir à acheter de la nourriture si cet aspect fait partie de l'initiative.

- **Dépenses opérationnelles ou pour les salles de classe** : Dépenses liées à l'entretien d'un bureau ou d'une salle de classe, comme le loyer, les services et les fournitures de bureau.
- **Formation et perfectionnement professionnel** : Ressources requises pour offrir des occasions d'apprentissage ciblées pour les personnes impliquées dans le projet (pour sa mise en place ou son exécution).
- **Évaluation et collecte de données** : Il peut s'agir des coûts associés à l'évaluation des progrès du projet par rapport aux étapes et objectifs déterminés (collecte et analyse des données pertinentes pour mesurer les retombées dans la communauté, par exemple). Peut comprendre le recours à des spécialistes pour effectuer une évaluation, tenir des entrevues avec des participant.e.s ou bénéficiaires du projet, et interpréter les résultats.

En ce qui concerne la lettre d'intention, un budget général devra être fourni en utilisant le modèle de budget général. Les propositions détaillées devront contenir une estimation budgétaire détaillée pour le projet, tenant compte des dépenses prévues et de toute autre source de financement déjà obtenu ou que vous avez l'intention d'obtenir. À noter que les sources de financement supplémentaires ne sont pas requises dans la demande. Le lien entre les fonds de subvention demandés et l'atteinte des objectifs du projet doit être clair.

CONDITIONS ET LIMITES DU FINANCEMENT

Voici les conditions et les limites de la subvention :

1. **Enveloppe totale** : À l'heure actuelle, le financement disponible total s'élève à 10 millions de dollars.
2. **Projets de 1 ou 2 ans** : Pour les initiatives s'étalant sur 1 ou 2 ans, la fourchette de financement est établie entre 150 000 \$ et 500 000 \$. Les organismes candidats peuvent demander du financement dans cette fourchette pour soutenir la mise sur pied du projet.
3. **Projets de 2 à 5 ans** : Pour d'une durée de 2 à 5 ans, la fourchette de financement se situe entre 500 000 \$ et 2 millions de dollars. Les organismes candidats peuvent demander du financement pour couvrir les coûts liés à une période de mise sur pied plus longue.

Ces conditions et limites de financement sont conçues pour offrir de la souplesse et répondre aux besoins des projets de différentes ampleurs et durées. Les montants précis alloués à chaque initiative dépendront de la portée, des buts et des besoins financiers du projet, ainsi que de la disponibilité générale des fonds de la subvention.

DATES À RETENIR

- Les lettres d'intention facultatives sont acceptées du 8 août 2023 au 30 septembre 2023.
- Les rétroactions sur les lettres d'intention seront données dans les trois semaines suivant la réception de la lettre, ou au plus tard le 16 octobre 2023 si la lettre est envoyée à la date limite.
- La proposition détaillée devra contenir les éléments suivants : le [formulaire de demande détaillée](#) rempli directement dans le PDF, le modèle de budget, une lettre de recommandation, et les plus récents états financiers audités (obligatoire pour les propositions demandant un million de dollars ou plus). La période de réception des propositions détaillées va du 2 octobre au 3 novembre 2023, à 23 h 59 (HP). Les décisions de financement seront communiquées en décembre 2023.

Les lettres d'intention ainsi que toute question connexe doivent être transmises par courriel à indigenous.autochtone@rhf-frh.ca.

Merci de votre intérêt et dévouement envers les enseignant.e.s autochtones, inuit.e.s et métis.se.s du pays.